

MARS 2024

VERSION POUR CONSULTATION
DU 18 MARS AU 26 AVRIL 2024

VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE

Horizon 2050

RÉSUMÉ

RÉSUMÉ

Ce résumé présente la vision territoriale trans-frontalière à l'horizon 2050. Elle se structure en deux axes majeurs, chacun déclinés en trois modes d'action.

INTRODUCTION

La vision territoriale transfrontalière du Grand Genève se fonde sur la prise en compte des enjeux liés à la transition écologique tels qu'ils ont notamment été traduits dans la Charte Grand Genève en Transition.

Pour permettre un territoire qui soit sûr, juste et agréable pour la population, tout en respectant les limites planétaires, la vision prône une logique d'économie des ressources. Elle permet d'envisager une organisation en société qui garantisse l'intégrité des écosystèmes essentiels au maintien de la vie, tout en posant le cadre permettant les conditions d'une vie digne à toutes et à tous permettant à chacun de s'épanouir. À ce titre, la vision territoriale transfrontalière 2050, à travers un projet englobant l'ensemble du Grand Genève, prend en compte tant les besoins des personnes que ceux des autres espèces vivantes.

Pratiquement, la VTT se traduit dans un projet à l'échelle de l'agglomération qui illustre les fondamentaux de l'organisation spatiale du territoire à 2050.

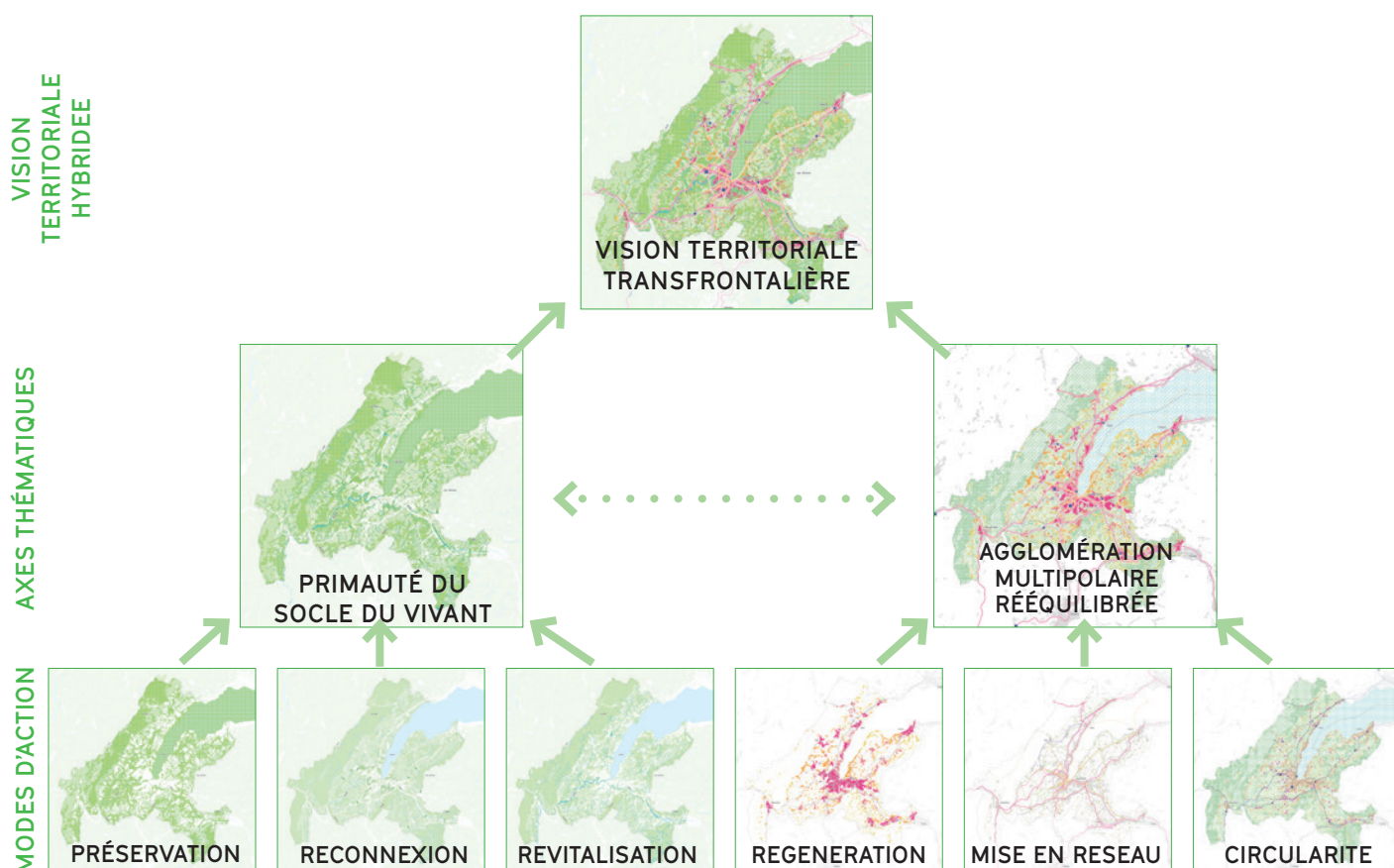
Cette vision s'articule autour de deux axes qui la décrivent chacun sous l'angle d'un groupe de thématiques spécifiques. Ces thématiques ne reprennent pas nécessairement l'organisation sectorielle des domaines de l'aménagement du territoire, permettant ainsi de rendre compte à la fois du caractère englobant de celles-ci sur l'ensemble du territoire, mais également de l'hybridation à opérer pour aborder les enjeux de la transition.

Le premier axe décrit les principes qui sont liés à la « primauté du socle du vivant », c'est-à-dire les principes à mettre en place pour assurer un territoire préservé,

reconnecté et revitalisé. Il s'agit d'offrir les conditions de développement des milieux naturels et de préservation des ressources, tant dans les contextes urbanisés que non urbanisés, afin de renforcer la biodiversité, d'être plus résilient aux aléas du climat, et d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

Le second axe promeut le renforcement d'une « agglomération multipolaire et rééquilibrée », c'est à dire, les conditions à mettre en place pour assurer un territoire régénéré, mis en réseau et circularisé. L'ambition est de s'inscrire dans la perspective d'une agglomération avec une haute culture du bâti qui reconnaît la diversité de ses caractéristiques et spécificités urbaines, qui renforce les qualités de la vie de proximité, tout en offrant les conditions d'un développement économique prospère basé sur les principes de circularité.

Une série de « territoires d'illustration » a été identifiée. Ces territoires représentent une diversité de situations spatiales caractéristiques du Grand Genève, au sein desquelles les principes de la VTT sont exemplifiés localement. Il ne s'agit pas de prescriptions spécifiques à chaque territoire concerné, mais d'une invitation à imaginer de manière concrète comment les principes de la VTT sont susceptibles de déployer leurs effets.



VISION D'ENSEMBLE DU TERRITOIRE 2050

La vision territoriale transfrontalière s'appuie sur trois principes fondamentaux : le **ménagement du territoire**, en particulier le renforcement des conditions de développement du vivant, le **renouvellement de ce qui est déjà là**, en améliorant la qualité de vie pour les habitants actuels et futurs, et l'**hybridation généralisée**, pour amplifier les services rendus par chaque mesure déployée sur le territoire.

MÉNAGER : PRENDRE SOIN DU TERRITOIRE

La vision 2050 s'appuie sur les qualités fondamentales qui caractérisent l'agglomération aujourd'hui, avec la volonté d'en « prendre soin » pour en révéler les qualités et dans le but de corriger les situations fragiles.

Ainsi, les trésors du territoire, en tant qu'éléments identitaires à valoriser (comme les milieux naturels et les unités paysagères), mais également l'héritage patrimonial, la diversité des quartiers, ou encore les relations entre polarités sont mis en valeur.

D'un point de vue environnemental par exemple, il ne s'agit plus simplement de s'inscrire dans une logique de minimisation des impacts sur le territoire (faire « moins mal »), mais plutôt de planifier pour amplifier les qualités écosystémiques du vivant, et d'en maximiser les bénéfices vitaux pour la population et l'économie.

L'objectif est d'accompagner l'évolution du territoire dans le respect des qualités qui lui sont reconnues, et dans la perspective générale d'en augmenter la résilience.

RENOUVELER : AMÉLIORER CE QUI EXISTE

Une part très significative du territoire de 2050 est conditionnée par ce qui est « déjà là » : les infrastructures, le réseau de villes et villages, les espaces ouverts, etc. Pour s'inscrire dans la transition écologique, un travail profond doit être engagé pour accompagner la mutation du territoire en cohérence avec les objectifs de la Charte Grand Genève en transition.

Dans ce contexte, les perspectives d'évolution du territoire sont autant d'opportunités pour améliorer la qualité de vie en requalifiant ou réemployant de ce qui est déjà là (immeubles banals et bâtiments à valeur patrimoniale, routes, rues, parcs, places et autres espaces ouverts, etc). L'objectif est d'offrir une variété d'espaces diversifiés et appropriables, de services et équipements de proximité, de corridors de fraîcheur, ou encore des multiples opportunités de déplacements décarbonés...

En ce qui concerne l'accueil de population et d'emploi, la VTT démontre que les surfaces déjà urbanisées sont suffisantes pour accueillir la croissance de l'agglomération, et que leur réaménagement permet de contribuer au rééquilibrage entre les polarités pour réduire les déplacements, améliorer la qualité de vie, et promouvoir des emplois de proximité. Elle introduit par ailleurs un principe de mixité généralisé (sauf dans les situations d'incompatibilité) pour favoriser l'émergence de territoires des courtes distances.

La vision territoriale propose donc un projet basé sur le renouvellement de l'existant, en cohérence avec la Charte Grand Genève en transition et avec la feuille de route pour le nouveau plan directeur du canton de Genève.

HYBRIDER : INTENSIFIER LES SERVICES RENDUS

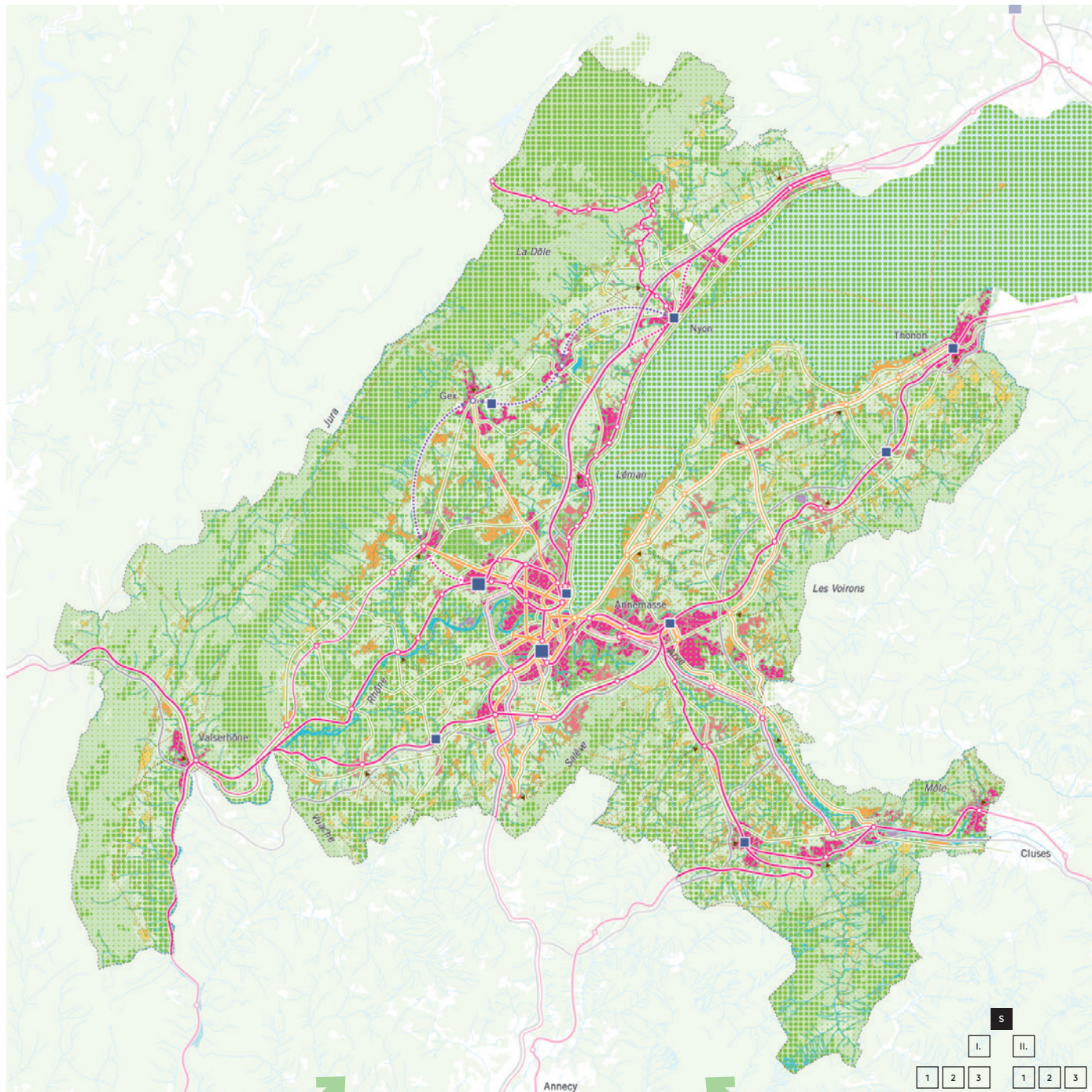
Le territoire est mis sous pression par la rencontre entre deux types de besoins spatiaux : d'une part renforcer la biodiversité et la capacité à répondre aux aléas climatiques, d'autre part transformer les espaces bâtis pour offrir de meilleures conditions de vies aux habitants actuels et futurs.

Dans un territoire aux dimensions finies, la réponse à ces différents besoins ne peut pas passer par la simple addition des exigences liées à chaque politique publique.

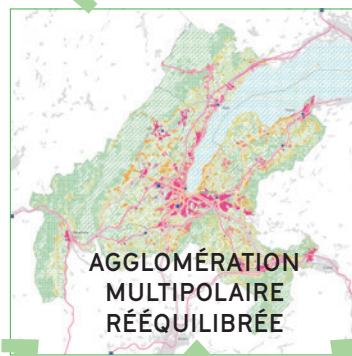
Dès lors, dans un contexte de transition écologique qui nécessite des pesées d'intérêts en faveur des enjeux environnementaux, la vision territoriale transfrontalière est construite selon un principe d'hybridation des mesures. Plutôt que d'envisager une somme de mesures en réponse à chaque politique publique sectorielle, il s'agit de prendre une posture de croisement et de superposition qui permet de réimbriquer les fonctions.

Cette posture d'hybridation s'applique tant aux thématiques de planification, d'aménagement des infrastructures ou encore de gestion des espaces ouverts. En ce qui concerne les thématiques de la planification, il s'agit notamment des sujets relatifs à la séparation des fonctions, au potentiel de réaffectation pour des usages non initialement prévus, ou encore à la promotion des enjeux de nature et de production alimentaire en milieu urbain, etc. Pour ce qui est des questions relatives à l'aménagement des infrastructures, il s'agit en particulier d'intégrer les besoins de mobilité humaine, combinés au renforcement de fonctions écologiques et d'adaptation au dérèglement climatique, etc. La gestion des espaces ouverts doit quant à elle se faire dans la perspective d'une hybridation entre fonctions nourricières, environnementales et d'accueil du public.

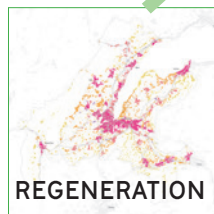
La vision territoriale transfrontalière se décline en deux axes thématiques, la primauté du socle du vivant et l'agglomération multipolaire et rééquilibrée, qui se décomposent chacun en trois modes d'action. Ces éléments sont repris de manière synthétique dans les deux doubles pages suivantes.



AXES THÉMATIQUES



MODES D'ACTION



LA PRIMAUTÉ DU SOCLE DU VIVANT

Le premier axe de la vision territoriale transfrontalière place au cœur de l'aménagement le maintien et le renforcement de l'ensemble des espèces vivantes et des milieux dans lesquels elles évoluent.

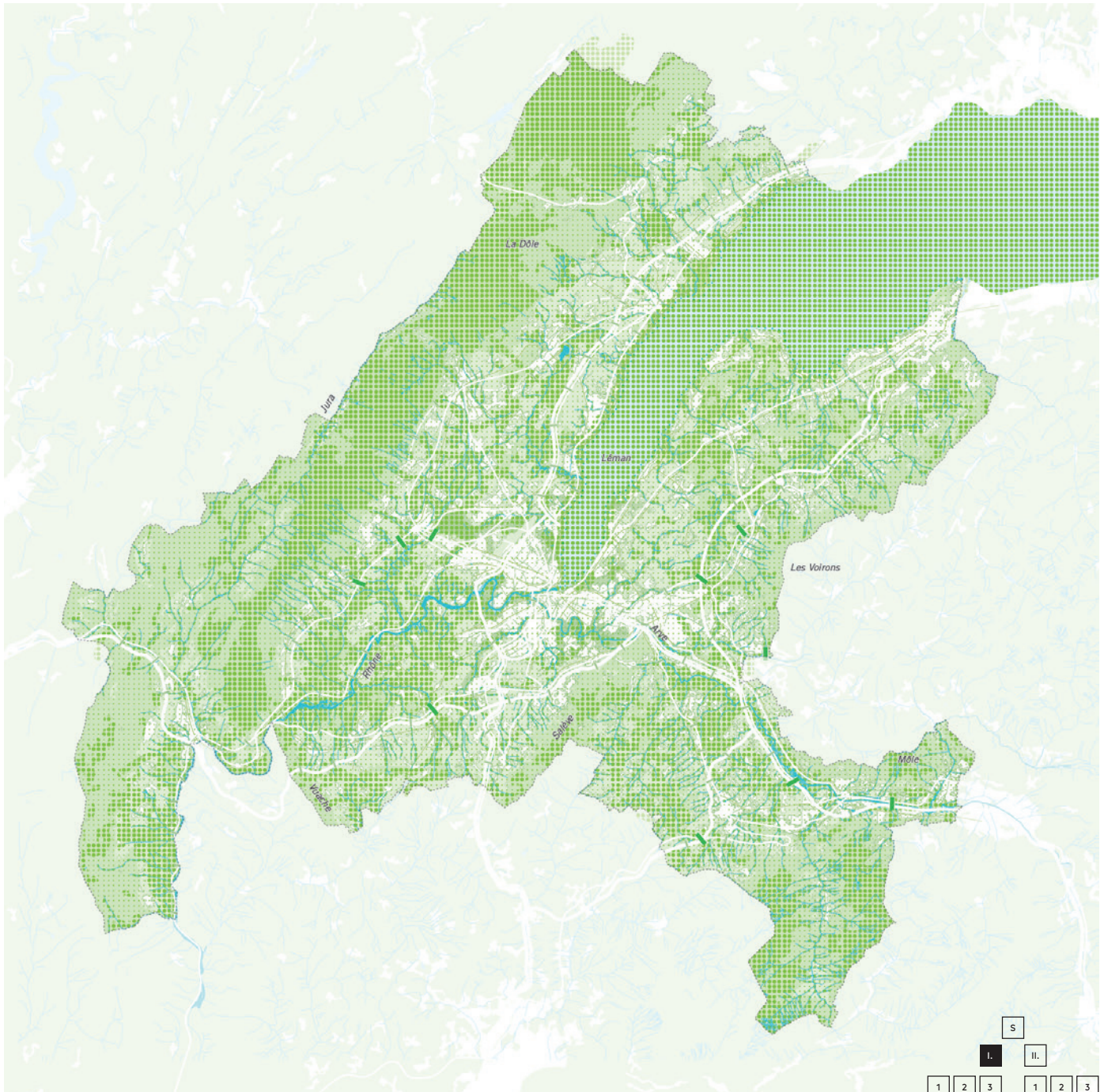
Il s'agit à la fois de garantir la robustesse des services écosystémiques, essentiels au fonctionnement de la société (purification de l'air et de l'eau, pollinisation, fertilité des sols, fixation du CO2...), mais aussi, au-delà des « services rendus » par la biodiversité, d'assurer les conditions spatiales du développement du vivant pour lui-même.

À ce titre, les principes développés déploient leurs effets à la fois dans les milieux forestiers, agricoles, urbains et aquatiques, dans la perspective de la constitution d'une mosaïque riche et diversifiée sur l'ensemble du territoire.

Cet axe est structuré en trois volets, qui illustrent chacun les principes permettant au territoire de répondre aux objectifs poursuivis.

- En premier lieu, les territoires les plus structurants pour la biodiversité sont **préservés** par des mesures spécifiques.
- Ensuite, au droit des ruptures infrastructurelles et bâties, ces intentions se traduisent par le renforcement des **connexions** écologiques.
- Enfin, des mesures de **revitalisation**, tant dans les espaces bâtis que dans les espaces agricoles et forestiers et le long du réseau hydrographique et lacustre, sont mises en place. Ces principes visent à répondre aux enjeux d'adaptation au dérèglement climatique et à la chute de la biodiversité.

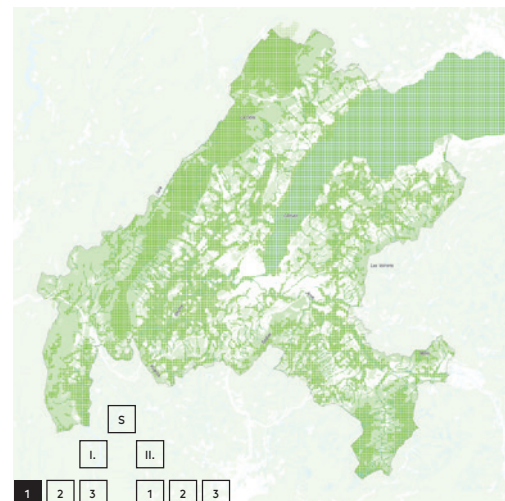
Carte vision Axe 1 — Primauté du vivant — 1:400'00



L'axe de la primauté du socle du vivant se structure en trois modes d'action qui illustrent la manière dont le territoire a évolué en 2050 pour répondre aux objectifs poursuivis. Ils se déclinent en mesures, destinées à être affinées et complétées en fonction des conditions locales et des dynamiques de projet. L'ensemble de ces mesures a pour effet de modeler le paysage.

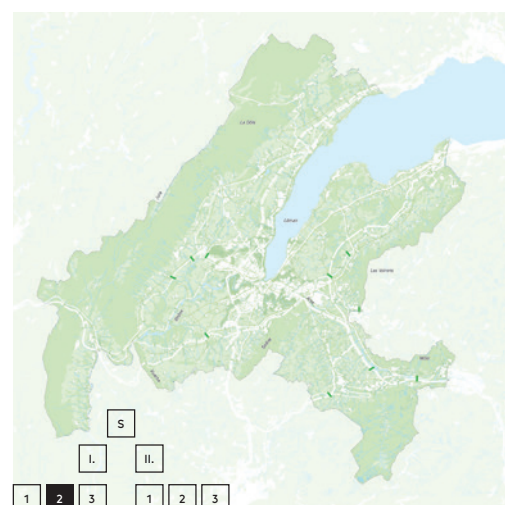
UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ

- **Le réseau hydrographique**
Un espace tampon le long des cours d'eau a été préservé par des mesures spécifiques dans les espaces ouverts comme dans les espaces bâtis.
- **L'infrastructure écologique**
Les secteurs accueillant la plus riche biodiversité en 2024 ont été préservés, et des mesures ont été mises en place pour assurer leur pérennité.
- **Les corridors supra-régionaux**
Au droit des maillons manquants, les secteurs préservés de l'infrastructure écologique et du réseau hydrographique ont été raccordés.



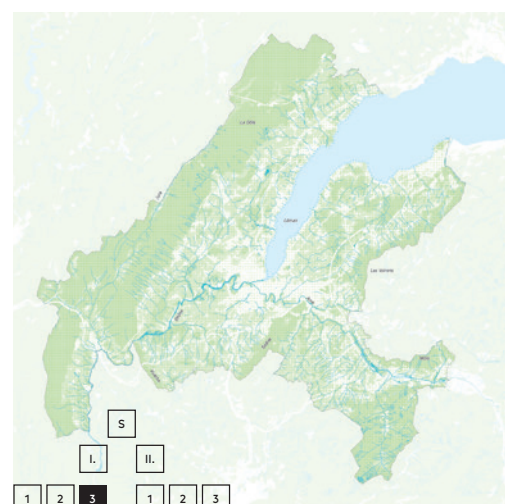
UN TERRITOIRE RECONNECTÉ

- **À travers les infrastructures**
Des passages ont été aménagés pour assurer la connexion entre les milieux fragmentés par les infrastructures majeures.
- **Par un réseau socioécologique,**
Des continuités végétales et pédestres ont été aménagées pour renforcer et diffuser les fonctions des écosystèmes et pour offrir à la population un accès privilégié à des lieux d'intérêt naturels et culturels.
- **En limite et à travers les tissus urbains**
Les franges des territoires urbanisés, les trames vertes et les pénétrantes de verdure ont été réaménagées de manière à renforcer leurs fonctions naturelles, nourricières et sociales.



UN TERRITOIRE REVITALISÉ

- **Dans les espaces bâtis,**
Des plantations et une stratégie de désimperméabilisation ont été mises en place pour favoriser la biodiversité, pour le bien-être et la qualité de vie des habitants ainsi que pour la robustesse et la résilience des écosystèmes.
- **Dans les terres agricoles et forestières,**
Des pratiques agricoles et sylvicoles plus soucieuses de la qualité des sols et de l'eau ont été renforcées et assurer localement une production alimentaire et de bois construction/ énergie
- **Dans le réseau hydrographique,**
La dynamique naturelle et les connectivités des cours d'eau ont été amplifiées, ils reprennent les méandres qu'ils ont perdus et accueillent la faune et la flore disparue. Les berges et embouchures des rivières dans le Léman sont renaturées.



UNE AGGLOMÉRATION MULTIPOLAIRE RÉÉQUILBRÉE

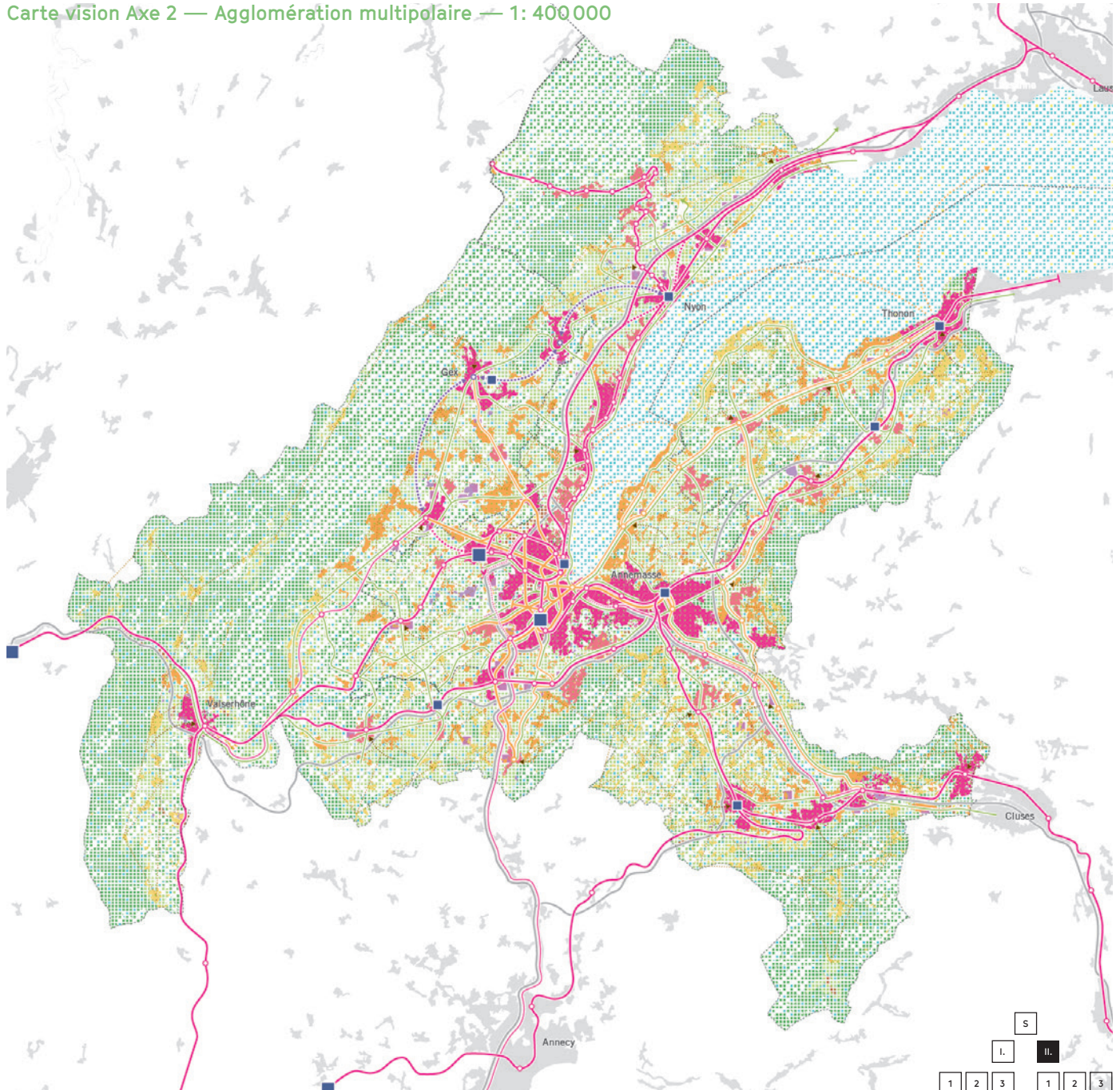
Le second axe de la vision territoriale transfrontalière répond aux besoins propres des habitants de l'agglomération, tant dans les dimensions relatives à la qualité de l'environnement bâti, que dans la nature des relations et des équilibres qui se constituent entre les polarités, ou encore, en ce qui concerne les conditions nécessaires au renforcement d'une économie circulaire.

Il s'agit en particulier de poser des conditions-cadres permettant de valoriser la grande diversité urbaine et rurale, ainsi que la richesse patrimoniale de l'agglomération, en développant un réseau de polarités complémentaires qui offre un panorama de modes d'habiter répondant chacun aux conditions d'une ville et de quartiers de proximité.

Cet axe est structuré en trois volets :

- Les mesures visant à **régénérer** les territoires urbanisés, permettant à la fois d'en améliorer les qualités de vie, la diversité des services et équipements, et les opportunités économiques dans un bassin de proximité, tout en accueillant la croissance démographique.
- La **mise en réseau** par un maillage multimodal diversifié qui favorise la mobilité active et les transports publics pour décarboner les mobilités, tout en renforçant les relations tangentielles et entre les polarités.
- La **circularisation** des ressources (énergie, matériaux, alimentation, biens de consommation) et les conditions-cadre permettant son développement.

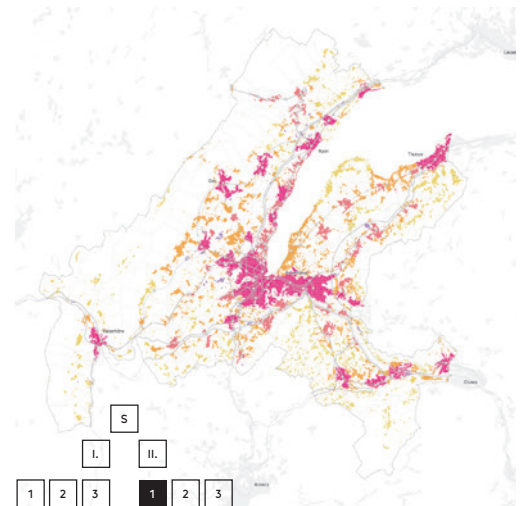
Carte vision Axe 2 — Agglomération multipolaire — 1: 400 000



L'axe de l'agglomération multipolaire et rééquilibrée se structure en trois modes d'action qui illustrent la manière dont le territoire a évolué en 2050 pour répondre aux objectifs poursuivis. Ils se déclinent en mesures, destinées à être affinées et complétées en fonction des conditions locales et des dynamiques de projet.

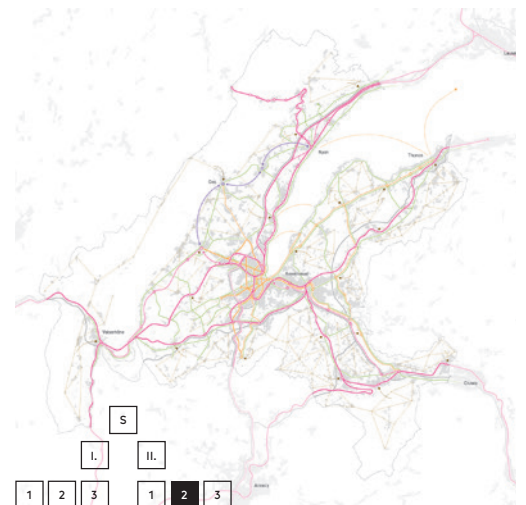
UN TERRITOIRE REGÉNÉRÉ

- **Des polarités urbaines régénérées**
Un réseau complémentaire de polarités a été renforcé. Ces polarités offrent, à des degrés d'intensité divers, des lieux de vie de proximité au sein desquels est présente une diversité d'offre en logements, services, équipements, emplois, espaces publics et opportunités de mobilités décarbonées.
- **Les tissus bâtis régénérés**
Les tissus bâtis ont évolué de manière diversifiée à travers des opérations de rénovation et de redéveloppement. Ils ont permis d'accueillir la croissance de la population et des emplois, dans le respect du patrimoine, et dans une perspective de résilience aux aléas du changement climatique.



UN TERRITOIRE CONNECTÉ

- **À travers un maillage multimodal décarboné,**
Les infrastructures et offres ont été développées pour permettre aux habitants et utilisateurs de l'agglomération de bénéficier d'une excellente desserte et interconnexion. Ce réseau reconnaît la diversité des situations territoriales pour offrir une réponse adaptée à la décarbonation des transports, en mettant l'accent sur les mobilités actives et les transports collectifs.
- **À travers la requalification des espaces publics,**
Le réseau viaire dans sa diversité a été requalifié dans la perspective d'en réduire les nuisances associées, et d'en améliorer les capacités d'appropriation et le confort climatique.



UN TERRITOIRE CIRCULARISÉ

- **Les ressources**
Le développement de filières locales a été priorisé (agricoles, sylvicoles, matériaux de construction, industrielles, etc.), de la production à la consommation, tout en favorisant le réemploi permettant une économie de ressources naturelles. La ressource en eau est ménagée pour garantir la pérennité de l'approvisionnement et des usages.
- **Les réseaux de distribution**
Un réseau hiérarchisé de centres de distribution pour les biens et marchandises a été mis en place pour assurer l'efficacité des cycles logistiques dans une perspective décarbonée.
- **Les ressources en énergie**
Au-delà de la mise en œuvre du principe de sobriété, les potentiels en énergie renouvelable locaux ont été développés et mis en réseau pour renforcer l'indépendance énergétique de l'agglomération.

